

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Carole Pascarel

« Le médiateur de la consommation des avocats peut offrir une solution rapide aux litiges sur les honoraires »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

Page 8

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Taxe foncière : premier pas vers
une réforme des valeurs locatives

DOCTRINE

Page 12

■ Droits européen et de l'UE

Romain Feydel

Quel avenir juridique pour le régime
UK international holding face au Brexit ?

CHRONIQUE

Page 24

■ Droit du risque

Sous la direction de
Françoise Dekeuwer-Défossez
Par le Centre de recherche
sur les relations entre le risque
et le droit (C3RD)

Droit et risque n° 11
(3^e partie)

CULTURE

Page 36

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Les heures en miniatures

ACTUALITÉ

Entretien



« Le médiateur de la consommation des avocats peut offrir une solution rapide aux litiges sur les honoraires » 151n9

Entretien avec Carole PASCAREL, avocate spécialisée en droit de la famille, médiateur national à la consommation des avocats

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Ancien membre du conseil de l'ordre, ancien membre du conseil national des barreaux, Carole Pascarel exerce principalement en droit de la famille. Elle vient d'être désignée comme médiateur national à la consommation des avocats. Pour les Petites Affiches, elle explique en quoi consiste cette fonction encore peu connue du grand public comme des avocats.

Les Petites Affiches : Vous venez d'être désignée médiateur national de la consommation des avocats. En quoi consiste cette fonction ?

Carole Pascarel : Depuis une ordonnance du 20 août 2015, le Code de la consommation reconnaît le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, qu'il s'agisse d'un litige national ou transfrontalier. Tout professionnel ayant une clientèle protégée

par le droit de la consommation doit ainsi lui garantir le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation et désigner un médiateur. Tous les grands domaines d'activité en ont un, dont la profession d'avocat. La médiation de la consommation dans la profession d'avocat est un moyen extrajudiciaire, rapide et gratuit pour le client consommateur de résoudre les litiges exclusivement liés à la question des honoraires de l'avocat. Depuis trois ans un médiateur national de la profession d'avocat existe pour démêler ces litiges.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34